



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 août 2023

CONVOCATION DES ÉLECTEURS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-SUR-ISERE

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs aux élections municipales partielles complémentaires pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère a été pris le 25 juillet 2023.

Les électeurs de cette commune sont convoqués le dimanche 1^{er} octobre 2023, en vue de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux.

Si un second tour est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 8 octobre 2023.

Les candidats devront obligatoirement déposer leurs candidatures à la sous-préfecture d'Albertville, en prenant au préalable rendez-vous au 04.79.10.41.19 :

→Pour le premier tour : du lundi 11 septembre au jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sauf le jeudi où les candidatures seront réceptionnées jusqu'à 18h00.

→Pour le second tour, uniquement en cas de nombre de candidats insuffisants au premier tour, le lundi 2 octobre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 3 octobre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Les conditions et modalités de candidatures sont identiques à celles du scrutin général des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Sont appelés à participer à ces élections tous les électeurs inscrits sur la liste électorale et sur la liste électorale complémentaire municipale dressées dans la commune de Saint-Paul-sur-Isère, arrêtées entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour qui précède le premier tour de scrutin le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Toutes les informations sur ce scrutin et les documents nécessaires aux candidats sont disponibles sur le site internet de la préfecture :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles2>